

Accord Intéressement / Participation 2024

Pour nous, c'est non !

En 2023, nous avons signé l'accord d'intéressement et de participation.

Nous savions que l'enveloppe globale allait subir une baisse (elle a été de 20 %). **Nous avons pris nos responsabilités** car nous imaginions que le Directoire et son Président seraient ouverts à un complément d'intéressement. **Cela n'a pas été le cas !**

Cette année, une nouvelle négociation s'est ouverte. Elle a été difficile avec des positions dogmatiques de la Direction.

Les nouveaux acteurs syndicaux ont pu constater qu'il n'était pas si aisé de négocier avec une Direction fermée !

Nous avons fait de nombreuses propositions dont certaines ont été retenues ! Il faut noter qu'après 5 réunions, des avancées ont été réalisées :

- Passage de l'enveloppe maximale à 9 % de la masse salariale (au lieu de 8,5%).
- Durée de l'accord sur 1 an
- Clé de répartition : 65 % proportionnellement à la rémunération brute, 35 % de façon égalitaire (contre 70/30)
- Sur les indicateurs, Résultat Courant Avant Impôts, Baromètre BDD, nombre de sociétaires, pourcentage de salariés sociétaires, IARD, Fond De Commerce, Qualité, des lignes ont bougé.

Cependant, elles ont bougé de façon insuffisante (**malgré nos ultimes propositions**) pour maintenir l'enveloppe globale à la hauteur de l'intéressement de 2023. Nous estimons à **plus de 10 % la baisse** de cette enveloppe.

Sur 3 années d'intéressement, cela fera un peu plus de 1 M€ de moins d'enveloppe soit plus de 800 € par salariés !

Nous ne pouvons plus accepter que les salariés subissent, encore une fois, une perte de leur pouvoir d'achat alors même que nos dirigeants ont bénéficié d'augmentations de salaire indécentes !

Nous ne pouvons plus accepter que la Direction compte sur notre sens des responsabilités pour signer **un accord au rabais**.